



Mairie de LONNY

Informations Communales Août - Septembre 2024

Rappel : Fermeture estivale de la Mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 août au 6 septembre.

Revenu étudiant communautaire :

Notre communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » a reconduit le revenu étudiant communautaire en faveur des titulaires du baccalauréat, inscrits en formation supérieure. Le montant maximum du REC est fixé à 450 € annuel sous conditions (ressources, charges de l'étudiant). **Les barèmes du revenu brut global vont jusqu'à 46 000 €** afin de répondre favorablement à plus d'étudiants.

Les bénéficiaires du REC devront participer à une ou plusieurs actions citoyennes proposées, organisées et contrôlées par la mairie.

Les dossiers sont à retirer en mairie et doivent y être retournés pour **le vendredi 11 octobre, dernier délai.**

Horaires des déchetteries communautaires :

Depuis le 16 août 2024, les horaires des déchetteries communautaires ont changé. Il n'y aura plus d'horaires différenciés pour l'été et l'hiver. Il est à noter que la déchetterie des Mazures ferme pour sa transformation en déchetterie pour les professionnels et que les habitants de Lonny ont accès à l'ensemble des déchetteries suivantes :

	Renwez	Rimogne	Rocroi	Bogny/Meuse
Lundi	Fermé	Fermé	13h - 17h	Fermé
Mardi	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	13h - 17h
Mercredi	13h - 17h	9h - 12h	Fermé	13h - 17h
Jeudi	13h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h - 17h	13h - 17h
Vendredi	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	13h - 17h
Samedi	9h - 12h 13h - 17h	9h - 12h 13h - 17h	9h - 12h 13h - 17h	10h - 17h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h

TSVP→

Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr

Fête Patronale et Brocante 2024

Le samedi 21 septembre est organisé :

- à 13h, un **concours de pièces** en doublette, place de la mairie. Les plaques de plomb seront fournies mais les participants devront apporter leur jeu de pièces. L'inscription est de 5 € par joueur et peut se faire sur le mail suivant : lonnyfestivites@gmail.com.
- à 14h ouverture de la **fête foraine** (auto-skooter, manège enfantin, tour de calèche, pêche au canards, machines à pinces, confiserie),
- à 16h, tournée du **char festif** dans le village,
- à 19h, un **repas dansant sur réservation** sous chapiteau chauffé, place de la Mairie. Attention les places sont limitées. 3 menus (apéritif, plat, fromage, dessert) sont possibles (Tartiflette, Salade aux lards, Lasagnes) pour 22€. Les réservations, avec règlement, sont à retourner pour le 15 septembre à M. Poulain, président de l'ASL au 59 route nationale.
- à 22h, un **bal gratuit animé par Tropic Music**, place de la mairie.

Le dimanche 22 septembre est organisée :

- de 6h à 18h, la **brocante annuelle**. Elle se déroulera rue du Moulin et rue des Cannes. Les réservations sont maintenant ouvertes à tous auprès de la mairie au 03.24.54.90.53. (répondeur). Le prix est fixé à 2 € le mètre, par multiple de 3 mètres (3, 6, 9, etc.).
- à 15h, un **concert avec « Duo nostalgie »** reprenant les succès des années 80 à nos jours.
- à 18h, un **bal de clôture animé par Tropic Music**, place de la mairie.

Avis aux propriétaires de chiens :

Depuis l'arrêté municipal du 18 avril 2016, **tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse** sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération. De plus, les propriétaires de chiens en divagation risquent selon l'article R622-2 du code pénal une contravention de 2^e classe (150 €) et sont pénalement responsables des accidents causés par leurs animaux.

Il est rappelé que les propriétaires de chiens ont le devoir de tout mettre en œuvre pour **empêcher les aboiements de leur animal**, de jour comme de nuit. Cela contribue au respect du voisinage.

Un chien ne peut pas se contenter de quelques mètres carrés de cour ou de 10 minutes de promenade à l'air libre par jour. Afin de ne pas faire de leur vie un enfer, il est préférable lors du choix de son animal de compagnie d'adapter sa taille adulte à l'espace dont vous disposez.

=>N'hésitez pas à consulter notre site internet <https://lonny.fr/> pour être informés des dernières actualités.

Le Maire,

Mickaël LECLÈRE 

Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr